Petites et moyennes entreprises PME dans l'Union européenne: 3ème programme pluriannuel 1997-2000

1996/0087(CNS) - 20/03/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : la proposition de décision du Conseil vise à adopter pour une période de quatre ans (1997-2000) un troisième programme d'action pour les PME dans l'Union européenne. CONTENU : Le troisième programme pluriannuel pour les PME poursuit les objectifs prioritaires suivants : 1. Simplifier et améliorer l'environnement administratif et réglementaire des entreprises: - assurer la prise en compte des intérêts des PME dans les différentes initiatives et politiques communautaires (politique régionale, recherche, protection de l'environnement); - simplifier et améliorer la législation communautaire (réduire les charges administratives et les coûts d'adaptation à la réglementation); - améliorer la transparence et la diffusion des meilleures pratiques concernant la simplification et l'amélioration de l'environnement administratif et réglementaire (transmission des entreprises, clause de réserve de propriété); - améliorer le cadre des opérations transnationales des PME (procédures de règlement des litiges, promotion de structures juridiques appropriées); 2. Améliorer l'environnement financier des entreprises : - améliorer l'accès aux prêts pour les PME; - réduire les problèmes de retard de paiement (suivi régulier de la recommandation de la Commission de 1995); - faciliter le développement d'instruments financiers spécifiques (affacturage, assurance-crédit); - stimuler le développement des marchés de capitaux pour les PME à forte croissance (y inclus EASDAQ); 3. Aider les PME à internationaliser leurs stratégies à travers de meilleurs services d'information : - améliorer l'information générale des PME, en particulier au travers des Euro-Info-Centres (EIC) que la Commission souhaite transformer en "Centres de premier contact", aiguillant chaque demande vers le service compétent; information anticipative sur les marchés et l'introduction de la monnaie unique; - améliorer la promotion des actions de politique PME (campagnes d'information); - promouvoir la coopération à travers les réseaux de recherche de partenaires (amélioration BC-NET et BRE); - promouvoir les contacts directs à travers les programmes de partenariat (Europartenariat, Interprise); - développer les partenariats de sous-traitance; - promouvoir l'accès aux nouveaux marchés et à l'internationalisation des PME (actions pilotes et innovantes); 4. Renforcer la compétitivité des PME et améliorer leur accès à la recherche, l'innovation et la formation: - accroître le potentiel d'innovation des PME et faciliter leur accès à la société de l'information; - stimuler la formation des dirigeants; - s'adapter aux exigences de l'environnement; 5. Promouvoir l'esprit d'entreprise et soutenir les groupes cibles: - culture et esprit d'entreprise (échanges de meilleures pratiques); - artisanat et petites entreprises; - entreprises du commerce et de la distribution; - femmes et jeunes entrepreneurs; entreprises gérées par desminorités. En outre, il s'agira d'améliorer l'information publique et la consultation sur la politique en faveur des entreprises (amélioration de la statistique, banque de données etc...).